

Pension alimentaire versée directement à un enfant majeur ou pas

Par catherine34, le 21/07/2009 à 12:57

Bonjour,

Je suis divorcée, j'ai deux enfants à charge et leur père paie une pension alimentaire à chacun.

Début septembre ma fille de 19 ans s'installe seule dans une autre ville pour faire un brevet professionnel.

Son père veut continuer à lui verser sa pension.

Dois-je saisir le Juge aux Affaires familiales pour qu'appparaisse sur le jugement de divorce le changement de situation, à savoir que le pére me verse une pension pour l'enfant qui reste à ma charge et qu'il verse directement une pension à sa fille?

Ou dois-je demander au père de me verser les deux pensions et c'est moi qui chaque mois donne l'argent à ma fille?

Quels sont les avantages et les inconvénients des différents choix, si choix il y a? Je vous remercie pour la réponse.

Très corcialement.